

PROCES VERBAL DE LAREUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015

Le 12 mai 2015 à 19 heures 30 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRENS.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes LACHIZE Sandrine, BIGOT Lydia, LABRY Odile, Aurélie CORTINOVIS, VAUTARET Virginie, SUSPENE Catherine, Mrs PAITA Jean-Marc, Dominique ARMAND, BIGOT Yannick, GENS Marcel, GIORDANO Alfred, HAISMANN Bernard, MASUREL Jordane, Mr Joël BECOT, Mme Mireille MEHL
Mr Jordane MASUREL donne pouvoir à Mme Lydia BIGOT.
Mme Virginie VAUTARET est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal :

Décide l'achat d'un défibrillateur cardiaque et accepte le devis proposé d'un montant de 1 775 € HT soit 2 130 € TTC, de l'installer à l'extérieur de la mairie et charge le Maire des formalités à accomplir.

Approuve la totalité de l'opération de travaux d'économie d'eau, de réduction des fuites et préservation des ressources en eau et de diversification des points d'alimentation en eau potable par le renouvellement et le renforcement de la canalisation Dn 80 mm en fonte grise par une canalisation Dn 125 en fonte ductile mm situés route de l'Echet ; valide l'engagement de la collectivité à mener à terme l'opération décrite ci-dessus ; sollicite les aides du Conseil Général de l'Ain et de l'Agence de l'Eau RMC pour l'opération telle que décrite ci-dessus , autorise pour l'opération citée ci-dessus, le Conseil Général de l'Ain à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'eau RMC pour le compte de la Commune de Brens et à la lui reverser ; demande l'autorisation au Conseil Général de l'Ain et à l'Agence de l'Eau RMC de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Autorise Monsieur le maire à signer **l'avenant n°10** à intervenir avec la communauté de communes Bugéy Sud pour le service ADS fixant la participation annuelle en fonction du nombre de dossiers.

Prend connaissance que suite au rejet de la requête par le tribunal administratif de Lyon concernant une demande d'annulation d'un arrêté de refus de permis de construire, les pétitionnaires ont formulé un appel à l'encontre du tribunal administratif de Lyon et qu' une nouvelle procédure est engagée devant la Cour Administrative d'appel

Prend connaissance du montant des honoraires de Me DEYGAS, avocat, à la charge de la commune soit 600 € HT 720 € TTC et de la convention proposée pour le règlement de ses honoraires.
Autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Prend connaissance des résultats de la consultation lancée pour les travaux d'aménagement d'un cheminement piéton à réaliser à la gare par la commune et décide de retenir l'entreprise EUROVIA

Décide de déposer un dossier auprès du conseil général pour positionner la commune et prétendre à une subvention en 2016 pour la sécurisation d'un secteur de la RB 31A à Petit Brens,

Prend connaissance des démarches faites auprès de la communauté de communes et de Mme Sylviane PINHEDE, architecte, pour étudier la possibilité d'éventuels travaux de mise en accessibilité de la mairie.

Prend connaissance de la situation du dossier relatif à l'étude acoustique de la salle des fêtes et des demandes de l'ARS.

Prend connaissance des dégradations faites sur la sonnette du portail de l'école et du coût de la réparation 126 € TTC

Brens le 12 mai 2015
Le Maire,
Jean-Marc PAITA